

SESSAD Aline Renard

CRÉATION

Le Sessad Aline Renard a été créé en 2001. Il s'est installé dans ses nouveaux locaux de Rillieux à la rentrée scolaire 2011.

Le Sessad Aline Renard est géré par la Fondation OVE, reconnue d'utilité publique par décret du 20 décembre 2013.

PUBLIC ACCUEILLI

Le service accueille des garçons et des filles de 4 à 20 ans, porteurs d'une déficience intellectuelle et/ou de troubles du comportement.

L'ADMISSION

Elle s'effectue sur notification de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées en accord avec la famille dans trois secteurs géographiques (Lyon / Caluire-et-Cuire, Rillieux-la-Pape, Neuville / Val de Saône).



Équipe interdisciplinaire

Un médecin psychiatre - Des éducatrices spécialisées
Un psychomotricien - Des orthophonistes - Des psychologues
Une enseignante spécialisée - Des monitrices éducatrices
Une assistante sociale - Des services administratifs et généraux


70 CAPACITÉ

Le service dispose d'une capacité de 70 places.

SESSAD Aline Renard

Situation géographique

Le service est situé sur la commune de Rillieux-la-Pape dans le quartier de La Velette.

Le secteur d'intervention concerne les arrondissements de Lyon 1 et Lyon 4, les communes de Caluire-et-Cuire, Rillieux-la-Pape, et Neuville-sur-Saône et ses environs.

Pour un meilleur accompagnement sur les sites éloignés du service à Rillieux, des locaux sont mis à disposition par des partenaires (établissement scolaires, Maison du Rhône).

Moyen d'accès

Par les transports en commun :

TCL Ligne C5 arrêt La Velette.

Le service se trouve au 4 boulevard de Lattre-de-Tassigny 69140 Rillieux-la-Pape.

Contact

Directeur : **Yves BRET**
Tél. : **06 26 11 00 56**
yves.bret@fondation-ove.fr

Directrice adjointe : **Céline COTELLE**
Tél. : **06 25 02 05 50**
celine.cotelle@fondation-ove.fr



Fondation OVE
SESSAD Aline Renard
4 bd de Lattre de Tassigny
69140 RILLIEUX-LA-PAPE

www.fondation-ove.fr



Document imprimé par l'ESAT MYRIADE




FONDATION

SESSAD
Aline Renard

.....
**Service d'éducation
spéciale et de soins
à domicile**

Février 2016



www.fondation-ove.fr

www.studioavelo.fr Photos : PHOTODISC - PHOTOVOIR Document non contractuel



SESSAD Aline Renard

PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

Après notification par la Commission du Droit et de l'Autonomie de la Maison départementale des Personnes Handicapées, le Sessad accompagne les enfants, les adolescents et les jeunes majeurs dans leur vie scolaire, sociale et familiale.

Le Sessad Aline Renard intervient en soutien du Projet Personnalisé de Scolarisation.

L'ORGANISATION

Selon les besoins de l'enfant ou de l'adolescent, les professionnels du Sessad interviennent à l'école, à domicile, dans les locaux du service ou en sorties extérieures.

Les modalités d'action du service peuvent être individuelles ou groupales. Elles ont lieu à différents moments de la journée (temps scolaire et extrascolaire).

L'ACCOMPAGNEMENT

Les éducateurs sont nommés en tant que référents de la situation. Ils font le lien entre le jeune, la famille, les partenaires et le sessad.

L'offre de soins dans le service s'organise ainsi :

- entretien individuel avec la psychologue,
- prise en charge rééducative individuelle ou de groupe par le psychomotricien ou l'orthophoniste,
- possibilité de rencontre avec un médecin pédopsychiatre.

LE PROJET INDIVIDUALISÉ D'ACCOMPAGNEMENT

Il est élaboré avec les parents. Il précise les différentes aides «scolaires, éducatives, thérapeutiques...» apportées à chaque enfant, adolescent ou jeune majeur. Ce projet est élaboré en début d'année et peut être ajusté si nécessaire à la demande du jeune, de sa famille ou de l'équipe pluridisciplinaire.

LE CONTRAT DE SÉJOUR

Il est signé dans le mois qui suit l'inscription. Il définit les objectifs de l'accompagnement et formalise les engagements réciproques de l'utilisateur, de sa famille et du Sessad.

LES DOCUMENTS D'ACCUEIL

- La charte des droits et libertés de la personne accueillie,
- le règlement de fonctionnement,
- le livret d'accueil.

LES PARTENARIATS

Les partenaires pédagogiques :

- établissements scolaires élémentaires et secondaires,
- enseignants référents.

Les partenaires de soins :

- centre médico-psychologique,
- hôpitaux de jours,
- praticiens libéraux (orthophonistes).

Les partenaires sociaux :

- maison du Rhône,
- conseil général,
- AEA, AEMO, MECS,
- familles d'accueil.



Liste des Sigles

- AEA** : action éducative administrative.
AEMO : action éducative en milieu ouvert.
CDAPH : commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.
MDPH : maison départementale des personnes handicapées.
MECS : maison d'enfants à caractère social.
SESSAD : service d'éducation spéciale et de soins à domicile.